



Liste de prix des produits et services 2024

En vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Introduction

Le Palais des congrès est heureux d'offrir à ses clients une très grande variété de produits et services utiles à la réalisation de leur projet événementiel.

Cette liste de prix comprend une sélection des produits et services les plus recherchés. Pour des informations sur d'autres produits, des demandes spéciales ou des estimations de coûts, veuillez contacter votre chargé de gestion d'événement.

Tous les prix sont en dollars canadiens.

Les prix sont en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

À moins d'indication contraire, les prix sont donnés pour la durée de l'événement.

Les prix, conditions et taxes peuvent être modifiés sans préavis.

Table des matières

4 Services électriques

- Prises standard
- Services additionnels pour expositions
- Services pour congrès et spectacles

6 Services de télécommunications

- Internet filaire haute vitesse
- Internet WI-FI haute vitesse
- Internet WI-FI 5 Mbps pour délégués et visiteurs
- Lignes téléphoniques

7 Installations audiovisuelles et services d'accrochage

- Services obligatoires
- Service sur demande
- Points d'accrochage
- Équipement d'accrochage
- Appareil de levage
- Installation d'enseignes

9 Main-d'œuvre et services

- Premier et dernier nettoyage (exposition)
- Nettoyage de kiosques et des espaces « promoteur » / organisateur
- Manutention
- Plomberie
- Électricité
- Télécommunications
- Audiovisuel
- Infographie

11 Services d'accueil, de sécurité et infirmier

- Service d'accueil et vestiaire
- Service de sécurité
- Service infirmier

12 Services de plomberie

13 Affichage promotionnel et publicitaire

- Service d'accueil sur écrans numériques
- Service d'accueil sur marquises extérieures
- Location d'écrans d'affichage promotionnel
- Affichage commercial

15 Conditions relatives à l'achat des biens et services

Services électriques

PRISES STANDARD	Prix anticipé 15 jours avant la première date de réservation	Prix régulier	Prix retard
15 ampères/120 volts/1500 watts	174\$	218\$	262\$
20 ampères/120 volts/monophasé	242\$	303\$	363\$
Prise au plafond – 15 ampères/120 volts/1500 watts	380\$	474\$	569\$
15 ampères/208 volts/monophasé	328\$	409\$	489\$
15 ampères/208 volts/triphasé	328\$	409\$	489\$
20 ampères/208 volts/monophasé	444\$	554\$	664\$
30 ampères/208 volts/monophasé	539\$	672\$	804\$
30 ampères/208 volts/triphasé	539\$	672\$	804\$
40 ampères/208 volts/triphasé	539\$	672\$	804\$
50 ampères/208 volts/triphasé	539\$	672\$	804\$
Barre d'alimentation à 6 prises	24\$	30\$	34\$
Rallonge électrique de 10 pieds (3 mètres)	30\$	35\$	42\$
Rallonge électrique de 30 pieds (9,14 mètres)	36\$	44\$	56\$

- Voltage : 120, 208 et 600 (60 Hz). Autres voltages offerts sur demande. Afin de prévenir une surcharge des circuits, l'ajout indépendant de wattage / ampérage n'est pas autorisé. Veuillez nous aviser si vous utilisez des équipements européens et fournir leurs fiches techniques.
- Le raccordement des prises aux équipements du client doit être exécuté par le personnel du Palais et entraîne des coûts de main-d'œuvre et d'équipements s'il y a lieu.
- Le maître électricien du Palais des congrès de Montréal refusera un raccordement si l'installation ne respecte pas les normes du Palais des congrès de Montréal.

SERVICES ADDITIONNELS POUR EXPOSITIONS (Camlock ou Hubbell)

60 ampères/208 volts/triphasé	668\$	837\$	1 004\$
100 ampères/208 volts/triphasé	955\$	1 194\$	1 433\$
200 ampères/208 volts/triphasé	1 241\$	1 549\$	1 859\$
400 ampères/208 volts/triphasé	1 721\$	2 152\$	2 580\$

- Si un positionnement particulier est nécessaire ou pour les kiosques de 20 pi x 20 pi (6,10 m x 6,10 m) et plus, vous devez, lors de votre commande, joindre un plan de positionnement des sorties électriques.
- Des frais de main-d'œuvre s'appliquent aux commandes spéciales et en cas de modification du positionnement des sorties électriques.

Services électriques

SERVICES POUR CONGRÈS ET SPECTACLES

Les sorties sont de marque Camlock, série E-1016.

Prix anticipé
15 jours avant la
première date de
réservation

Prix régulier

Prix retard

Salles 510 abcd, 511 abcdef, 520 abcdef
(autres salles : prix et faisabilité sur demande)

	Prix anticipé	Prix régulier	Prix retard
60 A	545 \$	679 \$	815 \$
100 A	721 \$	901 \$	1 080 \$
200 A	859 \$	1 075 \$	1 291 \$

Salle 517 abcd

	Prix anticipé	Prix régulier	Prix retard
60 A	408 \$	510 \$	611 \$
100 A	584 \$	729 \$	874 \$
200 A (passerelle)	722 \$	902 \$	1 083 \$
400 A (passerelle)	1 377 \$	1 720 \$	2 064 \$

Salle 710 ab (local électrique)

	Prix anticipé	Prix régulier	Prix retard
60 A	408 \$	510 \$	611 \$
100 A	584 \$	729 \$	874 \$
200 A	722 \$	902 \$	1 083 \$
400 A	1 377 \$	1 720 \$	2 064 \$

Salles 210, 220 et 230

	Prix anticipé	Prix régulier	Prix retard
60 A	408 \$	510 \$	611 \$
100 A	584 \$	729 \$	874 \$
200 A (mur)	722 \$	902 \$	1 083 \$
400 A (mur)	1 377 \$	1 720 \$	2 064 \$

Panneaux électriques

	Prix anticipé	Prix régulier	Prix retard
Panneau(x) 30A (4 circuits 15A)	366 \$	453 \$	545 \$
Panneau(x) 60A (12 circuits 15A)	510 \$	637 \$	764 \$
Panneau(x) 100A (24 circuits 15A)	798 \$	998 \$	1 198 \$

- Tous les gradateurs doivent être de type triphasé.
- Le prix ne comprend pas le câblage nécessaire au raccordement. Ce dernier sera fourni par le client et sera installé par celui-ci de façon sécuritaire.
- Tout branchement électrique à partir du plafond fera l'objet d'une majoration de prix d'au moins 20 % et sera sujet à l'approbation du maître électricien.

Services de télécommunications

INTERNET FILAIRE HAUTE VITESSE	Prix anticipé 15 jours avant la première date de réservation	Prix régulier	Prix retard
1 ^{er} Accès filaire par jour	472 \$	567 \$	680 \$
1 ^{er} Accès filaire pour la durée de l'événement	1 321 \$	1 586 \$	1 903 \$
Accès aditionnel au même emplacement	214 \$	258 \$	309 \$

- Un appareil par accès
- Bande passante partagée, 20 Mbps minimum

INTERNET WI-FI HAUTE VITESSE	Prix anticipé 15 jours avant la première date de réservation	Prix régulier	Prix retard
1 ^{er} Accès Wi-Fi par jour	129 \$	155 \$	185 \$
1 ^{er} Accès Wi-Fi pour la durée de l'événement	330 \$	407 \$	489 \$
Appareil aditionnel	52 \$	62 \$	72 \$

- Non transférable
- Bande passante partagée, 20 Mbps minimum

INTERNET WI-FI 5 Mbps POUR DÉLÉGUÉS ET VISITEURS

Accès Wi-Fi simultanés - 100 accès minimum	3,10 \$ par accès par jour
Page d'accueil personnalisée	361 \$

LIGNES TÉLÉPHONIQUES	Prix anticipé 15 jours avant la première date de réservation	Prix régulier	Prix retard
Ligne téléphonique - appareil inclus (appels interurbains illimités en Amérique du Nord et 100 minutes outre-mer)*	323 \$	402 \$	482 \$
Ajout d'un appareil pour appel conférence (Polycom)	62 \$	77 \$	93 \$

* Les frais des appels interurbains additionnels seront ajoutés et facturés une fois l'événement terminé.

- Le service des télécommunications offre un soutien technique sur place durant l'installation et pour toute la durée de votre événement.
- Les connexions Internet sont fournies exclusivement par le Palais des congrès de Montréal. L'utilisation de commutateur sans fil ou point d'accès (routeurs, serveur DHCP ou RPV (VPN) ou tout autre appareil de partage de connexion fourni par un client ou son représentant) est interdite dans les espaces du Palais sans approbation écrite du Palais. L'utilisation de ces appareils entraînera la déconnexion du service sans aucune compensation.
- Tout branchement sera amené à un (1) emplacement choisi à notre discrétion si aucune information à ce sujet ne nous est transmise au préalable sur un plan. Si cet emplacement ne convient pas, des frais de main-d'œuvre s'appliqueront pour déplacer le câblage.
- Les adresses IP statiques sont assignées par le Palais des congrès de Montréal à tout équipement qui en requiert sans frais additionnels.
- Seul le personnel du Palais des congrès de Montréal est autorisé à modifier le câblage connecté à l'infrastructure réseau du Palais.
- Tout dommage causé au câblage ou à l'équipement sera facturé au client.

Installations audiovisuelles et services d'accrochage

SERVICES OBLIGATOIRES	Prix anticipé 15 jours avant la première date de réservation	Prix régulier	Prix retard
Modification et validation de plan	99 \$/heure	137 \$/heure	—
Supervision du montage ou du démontage audiovisuel	87 \$/heure	109 \$/heure	—

SERVICE SUR DEMANDE			
Conception de plan		99 \$/heure	137 \$/heure

Le Règlement sur l'utilisation des lieux et des équipements pour toute installation audiovisuelle au Palais des congrès de Montréal (RÈG 52-01) permet d'assurer à notre clientèle un environnement sécuritaire, d'éviter tout dommage à l'édifice et aux équipements durant les montages et les démontages audiovisuels et de normaliser la pose des points d'accrochage des installations scéniques ou audiovisuelles.

Ce règlement comporte les points saillants suivants :

- La validation obligatoire des plans par les conseillers techniques du Palais préalable à toute installation
- La pose des points d'accrochage effectuée exclusivement par les employés du Palais ou l'un de ses représentants
- La supervision par des employés du Palais ou un représentant officiel de tous les montages et les démontages audiovisuels
- L'obligation d'utiliser le système de sonorisation maison pour toute allocution dans vos salles

Le non-respect du règlement occasionnera des délais et des frais supplémentaires.

SYSTÈME DE SON MAISON par connexion, par jour (max. 3 jours de facturation)	Prix anticipé 15 jours avant la première date de réservation	Prix régulier	Prix retard
Salle de réunion et aires communes	163 \$	201 \$	—
Hall d'expositions - Niveau 2	327 \$	408 \$	

Installations audiovisuelles et services d'accrochage

POINTS D'ACCROCHAGE

Incluant appareil de levage et opérateur lors du montage et du démontage

Prix anticipé
15 jours avant la première date de réservation

Prix régulier

Prix retard

	Prix anticipé 15 jours avant la première date de réservation	Prix régulier	Prix retard
Frais minimaux pour toute commande de points d'accrochage (4 points)	493\$	619\$	745\$
De 5 à 24 points	129\$/unité	160\$/unité	194\$/unité
De 25 à 50 points	122\$/unité	151\$/unité	181\$/unité
51 points et plus	114\$/unité	144\$/unité	172\$/unité

ÉQUIPEMENT D'ACCROCHAGE

Palan à chaînes, 450 kg (1 000 lbs)	61\$/jour	74\$/jour	90\$/jour
Palan à moteur, 450 kg (1 000 lbs)	212\$/jour	265\$/jour	318\$/jour

APPAREIL DE LEVAGE

Pour toute manœuvre autre que l'accrochage

Appareil de levage avec opérateur lundi au vendredi de 7 h à 23 h (heures normales). Prévoir une facturation minimale d'une (1) heure au montage et d'une (1) heure au démontage.		164\$/heure	200\$/heure
Équipement de levage avec opérateur en dehors des heures normales, les fins de semaine et les jours fériés. Prévoir une facturation minimale de 4 heures pour une commande unique en dehors des heures normales et jours fériés.*		197\$/heure	244\$/heure

* Conditions spéciales s'appliquent, veuillez consulter votre chargé de gestion d'événements.

INSTALLATION D'ENSEIGNES

Prix anticipé
15 jours avant la première date de réservation

Prix régulier

Équipement de levage avec opérateur du lundi au vendredi de 7 h à 23 h (heures normales). Prévoir une facturation minimale d'une (1) heure au montage et d'une (1) heure au démontage.		164\$/heure	200\$/heure
Équipement de levage avec opérateur en dehors des heures normales, les fins de semaine et les jours fériés. Prévoir une facturation minimale de 4 heures pour une commande unique en dehors des heures normales et jours fériés.*		197\$/heure	244\$/heure

* Conditions spéciales s'appliquent, veuillez consulter votre chargé de gestion d'événements.

- Le service d'installation d'enseignes fourni par le Palais des congrès de Montréal est offert les jours de montage et de démontage. Aucune marchandise ne sera acceptée avant la date réservée par le promoteur.
- Toute installation est sujette à l'approbation du Palais des congrès de Montréal. Selon le poids ou la dimension de l'enseigne, notre chef de l'aménagement pourrait vous faire des suggestions ou vous proposer des modifications qui peuvent engendrer des coûts.

Main-d'œuvre et services

	Prix anticipé 15 jours avant la première date de réservation	Prix régulier
PREMIER ET DERNIER NETTOYAGE (EXPOSITION)		
Main-d'œuvre	71 \$/heure	90 \$/heure
Demi-conteneur à rebuts	435 \$	543 \$
Conteneur à rebuts	867 \$	1 084 \$
Balai mécanique avec opérateur	164 \$/heure	200 \$/heure

NETTOYAGE DE KIOSQUES ET DES ESPACES « PROMOTEUR » / ORGANISATEUR

Passage de l'aspirateur sur les tapis et vidage des poubelles

Kiosque de 0 à 300 pi ² (0 à 27,87 m ²)	58 \$/jour	71 \$/jour	85 \$/jour
Kiosque de 301 à 600 pi ² (27,96 à 55,74 m ²)	0,24 \$/pi ²	0,26 \$/pi ²	0,30 \$/pi ²
Kiosque de 601 à 1 000 pi ² (55,83 à 92,90 m ²)	0,20 \$/pi ²	0,23 \$/pi ²	0,27 \$/pi ²
Kiosque de 1 001 pi ² et plus (93 m ² et plus)	0,19 \$/pi ²	0,22 \$/pi ²	0,26 \$/pi ²
Forfait nettoyage des kiosques	0,11 \$/pi ²	0,13 \$/pi ²	0,15 \$/pi ²

- Prenez note que le service est effectué avant l'ouverture du salon aux dates requises. Prix sur demande et validé sur place pour toute autre forme de nettoyage, dont plancher de bois.

	Prix anticipé 15 jours avant la première date de réservation	Prix régulier
MANUTENTION		
Main-d'œuvre du lundi au vendredi de 7 h à 23 h (heures normales) Prévoir une facturation minimale d'une (1) heure au montage et d'une (1) heure au démontage.	71 \$/heure	90 \$/heure
Main-d'œuvre en dehors des heures normales, les fins de semaine et les jours fériés. Prévoir une facturation minimale de 4 heures pour une commande unique en dehors des heures normales et jours fériés.*	100 \$/heure	126 \$/heure
Équipement de levage avec opérateur lundi au vendredi de 7 h à 23 h (heures normales) Prévoir une facturation minimale d'une (1) heure au montage et d'une (1) heure au démontage.	164 \$/heure	200 \$/heure
Équipement de levage avec opérateur en dehors des heures normales, les fins de semaine et les jours fériés. Prévoir une facturation minimale de 4 heures pour une commande unique en dehors des heures normales et jours fériés.*	197 \$/heure	244 \$/heure

* Conditions spéciales s'appliquent, veuillez consulter votre chargé de gestion d'événements.

- Aucune marchandise ne sera acceptée avant la date réservée par le promoteur.

Main-d'œuvre et services

PLOMBERIE

Facturation minimale d'une (1) heure

	Prix anticipé 15 jours avant la première date de réservation	Prix régulier
Main-d'œuvre – lundi au vendredi de 7 h à 23 h	89\$/heure	112\$/heure
Main-d'œuvre – lundi au vendredi de 23 h 01 à 6 h 59	134\$/heure	168\$/heure
Main-d'œuvre – fins de semaine et jours fériés	179\$/heure	222\$/heure

ÉLECTRICITÉ

Facturation minimale d'une (1) heure

Main-d'œuvre – lundi au vendredi de 7 h à 23 h	89\$/heure	112\$/heure
Main-d'œuvre – lundi au vendredi de 23 h 01 à 6 h 59	134\$/heure	168\$/heure
Main-d'œuvre – fins de semaine et jours fériés	179\$/heure	222\$/heure

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Facturation minimale d'une (1) heure

Main-d'œuvre – lundi au vendredi de 7 h à 23 h	89\$/heure	112\$/heure
Main-d'œuvre – lundi au vendredi de 23 h 01 à 6 h 59	134\$/heure	168\$/heure
Main-d'œuvre – fins de semaine et jours fériés	179\$/heure	222\$/heure

AUDIOVISUEL

Facturation minimale d'une (1) heure

Technicien – lundi au vendredi de 7 h à 23 h	77\$/heure	105\$/heure
Technicien – lundi au vendredi de 23 h 01 à 6 h 59	116\$/heure	159\$/heure
Technicien – fins de semaine et jours fériés	155\$/heure	210\$/heure
Supervision – lundi au vendredi de 7 h à 23 h	87\$/heure	109\$/heure
Supervision – lundi au vendredi de 23 h 01 à 6 h 59	131\$/heure	165\$/heure
Supervision – fins de semaine et jours fériés	173\$/heure	218\$/heure

INFOGRAPHIE

Facturation minimale d'une (1) heure

Infographiste (création, modification et programmation de contenu)		102\$/heure
--	--	-------------

Services d'accueil, de sécurité et infirmier

SERVICE D'ACCUEIL ET VESTIAIRE

Facturation minimale de quatre (4) heures par quart de travail assigné.
Majoration du taux horaire de 50 % les jours fériés.

Prix anticipé
15 jours avant la
première date
de réservation

Prix régulier

Préposé accueil vestiaire	39\$/heure	51\$/heure
Chef d'équipe accueil vestiaire	47\$/heure	61\$/heure
Tarif par article	—	4\$/jour

- Des frais de supervision peuvent s'appliquer.

SERVICE DE SÉCURITÉ

Facturation minimale de quatre (4) heures par quart de travail assigné.
Majoration du taux horaire de 50 % les jours fériés.

Agent de sécurité	39\$/heure	51\$/heure
Superviseur	47\$/heure	61\$/heure
ÉQUIPEMENT – Extincteur	64\$/jour	78\$/jour

- Veuillez utiliser les plans du Palais pour indiquer l'emplacement souhaité de vos agents. Notre chef de la sécurité vous fera des suggestions ou vous proposera des modifications, si nécessaire, selon la fonction des agents.
- Tous les employés du service de sécurité ont suivi une formation en secourisme, en prévention des incendies et sur l'utilisation des défibrillateurs cardiaques.
- Le Palais des congrès de Montréal dispose de trois (3) défibrillateurs.
- Pour toute annulation de commande 24 heures ou moins avant le début d'un quart de travail, des frais de quatre (4) heures par personne s'appliqueront. À partir de deux (2) agents, un (1) superviseur est requis : demandez une estimation des coûts sur la base de l'ensemble de vos besoins.

SERVICE INFIRMIER

Facturation minimale de quatre (4) heures par quart de travail assigné.
Majoration du taux horaire de 50 % les jours fériés.

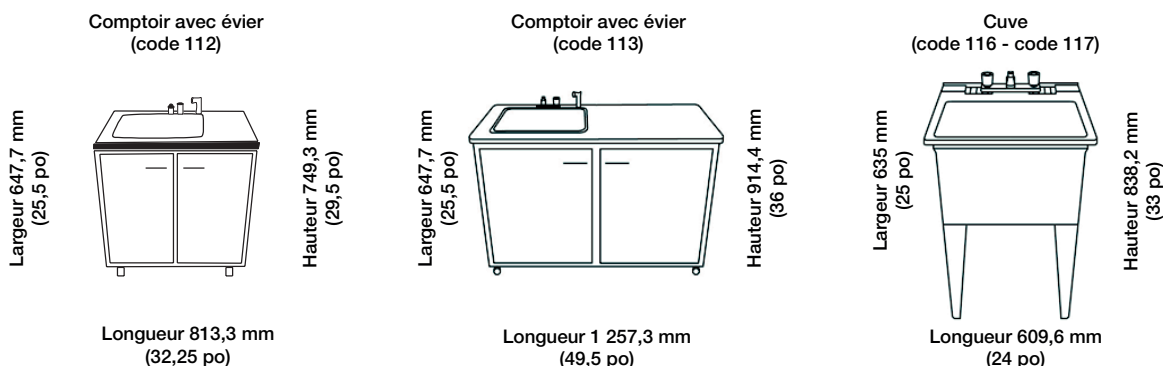
Personnel infirmier	55\$/heure	65\$/heure
---------------------	------------	------------

- Une liaison entre le service de sécurité et le service infirmier est assurée pendant les heures de service commandé.
- La salle des premiers soins se trouve au niveau 3, adjacente au Hall Viger.

Services de plomberie

PLOMBERIE	Prix anticipé	Prix régulier	Prix retard
	15 jours avant la première date de réservation		
Air comprimé, raccords ¼ po	259 \$	324 \$	387 \$
Air comprimé, raccords ½ po	501 \$	624 \$	751 \$
Location d'un régulateur pour l'air comprimé	72 \$	90 \$	108 \$
Eau froide, raccord ½ po	199 \$	247 \$	296 \$
Eau chaude, raccord ½ po	199 \$	247 \$	296 \$
Égout, raccord	155 \$	193 \$	232 \$
Remplissage et vidange de piscine, eau froide uniquement 31 000 L (31 m³ – 6 599 gallons impériaux)	387 \$	484 \$	580 \$
Remplissage / vidange de bain	227 \$	283 \$	338 \$
Comptoir avec évier, eau froide et drain	335 \$	418 \$	501 \$
Comptoir avec évier, eau chaude et froide et drain	412 \$	516 \$	618 \$
Cuve avec eau froide et drain	308 \$	385 \$	464 \$
Cuve avec eau chaude et froide et drain	387 \$	484 \$	580 \$

- Les services de plomberie sont offerts uniquement dans les salles 210, 220 et 230.
- Les prix incluent le matériel nécessaire au raccordement et la main-d'œuvre.
- Vous devez, lors de votre commande, joindre un plan de positionnement des services de plomberie requis.
- Des frais de main-d'œuvre s'appliquent aux commandes spéciales et en cas de modification du positionnement pendant le montage.
- Tous les raccordements devront être effectués par le personnel du Palais des congrès de Montréal.
- Des frais de raccordement s'appliqueront si vous apportez votre évier ou votre cuve.
- La quantité de comptoirs avec évier est limitée.



Affichage d'accueil

Les plans d'emplacement des écrans vous seront fournis sur demande par votre chargé de gestion d'événements.

SERVICE D'ACCUEIL DE BASE OFFERT

Accueillez et dirigez adéquatement vos invités vers l'emplacement de votre événement.

- Visuel statique inséré dans une vidéo
 - Visuel statique format HD (1920 x 1080 pixels)
 - Indication du lieu principal d'accueil de l'événement
- Diffusion sur 25 à 33 écrans dans le Palais (selon l'affluence)
- Service sans frais lorsque le contenu est fourni par le client au moins 15 jours avant la première date de réservation de l'événement. Dans le cas contraire, des frais de main-d'œuvre s'appliquent.
- Visuel additionnel : 200 \$ par visuel
 - Les visuels multiples sont possibles dans la boucle d'affichage d'accueil.



AFFICHAGE D'ACCUEIL EXTÉRIEUR

Une grande marquise* (1001, Place Jean-Paul Riopelle), portes d'entrées ou fenêtres extérieures sont mises à votre disposition, à certaines conditions, pour affichage extérieur.

- Tarification pour la durée de l'événement :
 - 550 \$ par emplacement, selon disponibilité.

* Coûts de production, d'installation et de désinstallation pris en charge par le client.



AFFICHAGE COMMERCIAL ET PROGRAMME DE COMMANDITES

L'installation d'enseignes et bannières est permise au Palais dans une grande variété d'emplacements dans les espaces communs et publics : galerie commerciale, corridors, escaliers mécaniques, préfonctions, zones d'enregistrement, halls et foyers, concessions alimentaires, espaces vitrés, tours triangulaires d'information. Des frais s'appliquent lorsque vous proposez à des entreprises ou organismes de s'y afficher dans une perspective commerciale (valorisation de la marque ou du produit).

Affichage intérieur : 450 \$ / emplacement.

Affichage extérieur : sur devis.



Affichage promotionnel et publicitaire

ÉCRANS D’AFFICHAGE PROMOTIONNEL

Louez les écrans d’affichage promotionnel ou le mur vidéo et revendez-les à vos commanditaires pour accroître vos revenus. Notre tarification vous offre une rentabilité assurée.

- Le tarif est établi sur la base de diffusion d’un (1) contenu statique ou un segment vidéo par écran par jour. Dans le cas contraire, des frais de main-d’œuvre s’appliquent.
- Le contenu doit être fourni au moins 15 jours avant la première date de réservation de l’événement. Dans le cas contraire, des frais de main-d’œuvre s’appliquent.
- Une évaluation du partage d’écrans est faite en fonction des événements à annoncer une même semaine ou une même journée.
- Tout contenu diffusé sur les écrans est sujet à l’approbation préalable du Palais.



ÉCRANS

- Affichage exclusif de votre contenu (statique ou animé)
- Nombre d’écrans au choix, jusqu’à un total de 38 écrans stationnaires et 20 écrans mobiles

ÉCRANS STATIONNAIRES	Prix par écran	Prix pour l’événement
Tous (38 écrans)		11 845 \$
10 écrans et plus	304 \$	
5 écrans et plus (5 à 9)	355 \$	
1 écran	407 \$	407 \$

ÉCRANS MOBILES	Prix par écran	Prix pour l’événement
Tous (20 écrans)		6 798 \$
5 écrans et plus	355 \$	
1 écran	510 \$	510 \$

INFORMATIONS TECHNIQUES

Affichage statique		Compression / Codec
Format	1920 x 1080 pixels	PNG, JPG
Affichage vidéo		
Vidéo	1920 x 1080 pixels	MP4 (H.264)
	Images par seconde : (FPS/IPS) 29.97 Bitrate: VBR, 1pass : Target 12Mbps	
Services d’ajustement de contenu et d’infographie : 102 \$ / h		

MURS VIDÉO

Nous avons deux murs vidéo, stratégiquement situés au cœur de l’activité du Palais.



Mode « Annonceur exclusif » :

Vous permet de présenter votre propre boucle de diffusion conjointement avec le message de bienvenue du Palais.

	Prix par jour
Un (1) mur vidéo	1 545 \$
Deux (2) murs vidéo	2 575 \$

Conditions
relatives à l'achat
des biens et services

Conditions relatives à l'achat des biens et services

1- CONDITIONS GÉNÉRALES

Une commande relative à l'achat de services est traitée par la Société du Palais des congrès de Montréal (Société) dès la réception de tous les renseignements nécessaires et selon le principe du « premier arrivé, premier servi » lorsque les quantités sont limitées ou le produit est offert en exclusivité.

Pour bénéficier du tarif anticipé, la commande de service doit être reçue au plus tard 15 jours avant la première date de réservation et être accompagnée de tous les renseignements obligatoires, notamment des plans d'emplacement si nécessaire.

Les commandes reçues après cette date et jusqu'à 48 heures précédant la première date de réservation sont facturées au prix régulier.

Les commandes reçues durant les 48 heures précédant la première date de réservation et sur place sont sujettes à approbation et sont facturées au prix retard qui correspond à une majoration d'au moins 20% du tarif régulier.

Les commandes de main-d'œuvre ne sont pas garanties si elles sont reçues moins de 48 heures avant le début du service demandé. Les frais de main-d'œuvre sont majorés de 50 % les jours fériés.

Les jours fériés pour l'année 2024 sont les suivants : 1^{er} janvier, 1 avril, 20 mai, 24 juin, 1^{er} juillet, 2 septembre, 14 octobre, 25 décembre 2024.

2 - ANNULATION

En cas d'annulation d'une commande par le client, les modalités suivantes s'appliquent :

- aucun frais ne sera facturé si la commande est annulée jusqu'à 48 heures précédant la première date de réservation ;
- 50% du prix sera facturé si la commande est annulée durant les 48 heures précédant la première date de réservation ;
- aucun remboursement ne sera effectué si la commande est annulée sur place ;
- aucun remboursement ne sera effectué pour des services installés, mais non utilisés durant l'événement.

Pour être prise en considération, toute réclamation devra être présentée avant la clôture de l'événement.

3 – PLANS

Sur demande du client, la Société fournira à ce dernier, sans frais, les plans du Palais des congrès de Montréal.

Pour toutes les installations d'équipements nécessitant un plan, le client reconnaît qu'à défaut d'avoir fourni un plan dans le format et les délais prescrits ainsi que toutes les informations requises par la Société, cette dernière se réserve le droit de procéder à l'installation de la manière qu'elle juge appropriée.

Des frais de main-d'œuvre s'appliquent en cas de modification en cours de montage du positionnement de l'équipement à installer.

3.1 FORMATS DES PLANS POUR LES INSTALLATIONS AUDIOVISUELLES

Lorsqu'ils sont nécessaires pour rendre les services requis par le client, les plans doivent être fournis par ce dernier à la Société en format « Autocad » (.dwg ou .dxf) ou en format papier, lequel doit comprendre les mesures à l'échelle, sans quoi la Société ne pourra pas traiter la demande du client.

L'approbation par la Société des plans fournis par le client est une exigence préalable à toute installation d'équipements par cette dernière. Tout plan ne répondant pas aux exigences de la Société devra faire l'objet de modifications par le client, auquel cas cela pourra occasionner des retards et des frais supplémentaires pour le client, voire, un arrêt de l'installation des équipements en cours de montage.

Par ailleurs, le client reconnaît que toute modification aux plans approuvés par la Société le jour même de l'événement doit être approuvée par la Société et que des frais supplémentaires peuvent alors être exigés par cette dernière selon les tarifs en vigueur.

Conditions relatives à l'achat des biens et services

Pour toute information supplémentaire relative aux plans et au Règlement sur l'installation adéquate des équipements audiovisuels et scéniques au Palais (RÈG 52-01), les conseillers techniques de la Société et peuvent être joints aux numéros suivants : 514 871-8122 ou, sans frais, 1 800 278-8122.

4 - RESPONSABILITÉ

Le client est responsable de la protection et de la sécurité de tous les équipements, installations techniques, kiosques ou autre matériel qu'il fournit, lui appartenant, sous sa garde et son contrôle ou qu'il loue à la Société (ci-après les « Équipements »). Il dégage la Société de toute responsabilité pour dommages ou pertes causés aux équipements et pouvant résulter d'un bris, du feu, du vol ou de toute autre cause.

Par ailleurs, après la tenue de l'événement, le client est responsable de récupérer ou, le cas échéant, de disposer des équipements. Tout client qui manque à cette obligation devra payer à la Société des frais.

5 - DROITS DE LA SOCIÉTÉ

La Société se réserve le droit de refuser d'effectuer une installation d'équipements qui ne respectent pas les normes et la réglementation en vigueur.

La Société se réserve le droit, en tout temps et à son entière discrétion, de modifier la facture du client en tenant compte des services réellement rendus par la Société.

6 - LOIS APPLICABLES

Les modalités prévues aux présentes ainsi que la transaction découlant des achats de services sont régis par les lois du Québec et assujettis à l'interprétation de ces dernières. Tout litige, tout différend ou toute réclamation résultant de ces modalités ou de cette transaction ou relatif à ces dernières doivent être soumis à la compétence des tribunaux du Québec et assujettis à cette compétence. Par conséquent, les tribunaux du Québec ont la compétence exclusive en ce qui a trait à toute poursuite, action ou procédure résultant des modalités prévues aux présentes ou de la transaction découlant des achats de services.

7 - MODALITÉS APPLICABLES AUX SERVICES RELATIFS À L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL

Toutes les installations audiovisuelles et techniques doivent se conformer aux exigences contenues dans les règlements de la Société du Palais des congrès de Montréal portant le numéro 52-01.

8 - MODALITÉS APPLICABLES AUX SERVICES ÉLECTRIQUES

Le client ne peut partager ou redistribuer son courant électrique à quiconque, incluant un autre client de la Société, sans quoi le client assumera tous les coûts directs et indirects du ou des service(s) électrique(s) qu'il aura fourni(s) à un tiers en sus des services électriques qu'il aura commandés.

Conditions relatives à l'achat des biens et services

9 – MODALITÉS APPLICABLES AUX SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

La configuration des équipements informatiques appartenant au client et permettant d'accéder au réseau internet de la Société est la responsabilité de ce dernier.

La Société se réserve le droit de débrancher un ordinateur si son utilisation peut nuire au bon fonctionnement du réseau informatique de la Société.

Le client ne peut partager ou redistribuer la connexion internet achetée à la Société à quiconque, incluant un autre client de la Société, sans quoi le client assumera tous les coûts directs et indirects du ou des service(s) de télécommunication qu'il aura fourni(s) à un tiers en sus des services de télécommunication qu'il aura commandés.

Le client dégage la Société de toute responsabilité pour tous dommages aux logiciels ou au matériel informatique qu'il fournit, lui appartenant, sous sa garde et son contrôle ou qu'il loue à la Société, y compris tous dommages relatifs à la perte ou la destruction des données, à la perte d'occasions d'affaires, de revenus ou de profits résultant notamment d'une modification à la configuration des logiciels, d'un virus informatique, d'une panne du réseau internet de la Société, des services fournis par la Société ou ses fournisseurs ou pour toute autre cause que ce soit.

10 – MODALITÉS APPLICABLES AUX SERVICES DE MANUTENTION

Les services de manutention sont offerts pendant l'événement aux jours prévus pour le montage et le démontage. Ainsi, toutes réceptions et expéditions des marchandises du client par la Société se font aux dates indiquées par ce dernier lors de la réservation.

La Société se réserve le droit de refuser toute réception des marchandises livrées à l'extérieur des dates prescrites et le client est responsable de l'ensemble des frais encourus par la Société découlant du défaut du client d'effectuer une livraison aux dates indiquées par ce dernier lors de la réservation.

Le transport des marchandises se fait à partir du point de réception des marchandises par la Société vers le lieu indiqué par le client lors de la réservation. Tout transport ou manutention supplémentaire sera facturé au client.

11 – MODALITÉS APPLICABLES AUX SERVICES D'INSTALLATION D'ENSEIGNES

Toute installation d'enseignes est conditionnelle à l'approbation préalable de la Société.